

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016**

Le 20 septembre 2016 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie COUSIN, Maire.

**Présents** : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF, M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, Mme ESSLING, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

Mme ANTOINE, Mme ASSELIN, M. BIDEL M. BOULLOT, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL, M. FURCY, M. GARNIER, M. GROS, Mme HARDEL, M. HEBERT, M. HOREL, Mme LACOUR, Mme LAMAZIERE, Mme LEBOSQUAIN, Mme LEFORT, M. LEMARCHANT, Mme LOUIS, Mme M. MARIE, Mme MAUMINOT, Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

**Absents excusés** :

Mme COFFIN qui avait donné procuration à M. LE CAMPION,  
Mme LEREDDE qui avait donné procuration à Mme LESOUEF,  
Mme ASSELIN qui avait donné procuration à M. DESCHAMPS,  
Mme BOULLOT qui avait donné procuration à M. BOULLOT,  
M. DELAFOSSE qui avait donné procuration à Mme ESSLING,  
M. LEBEDEL qui avait donné procuration à Mme PAGNON,  
Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. CHASLES,  
Mme LECONTE qui avait donné procuration à M. FURCY,  
M. OSMOND qui avait donné procuration à M. ROSE,  
Mme PREVOT qui avait donné procuration à Mme COUSIN.

M. DUVAL, M. FAUVEL, M. JULIEN, M. LEBAUDY, M. LOISEL, Mme B.MARIE, M. MEERT, M. MORAZIN, M. MORIN, Mme PESQUEREL,

**Secrétaire de Séance** : M. Jean-Claude VARIN.

### **I – ADOPTION COMPTE RENDU**

*Séance du 28 juin 2016.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 juin 2016.

### **II – COMMUNICATIONS**

- Remerciements

Mme Cousin transmet les remerciements reçus du Président du Conseil Départemental de la Manche quant à la qualité du travail accompli à l'occasion du Tour de France 2016.

Mme le Maire fait part du courrier du Principal du Collège remerciant la ville pour l'accueil réservé au Château des Matignon lors de l'exposition organisée par les collégiens.

Le Club des Retraités de Torigni-sur-Vire, l'association des «Fils de Tués » ainsi que l'association « Sauvegardons La Chapelle » remercient le Conseil Municipal pour les subventions attribuées au titre du budget 2016.

- Information

Mme le Maire informe qu'un courrier préfectoral est arrivé en mairie. Depuis juillet 2016, suite aux attentats terroristes, de nouvelles procédures sont instaurées pour les manifestations. Il est proposé d'envoyer l'information aux associations locales qui organisent des manifestations sur le domaine public rassemblant de nombreux participants.

### **III – CHOIX DU MODE DE GESTION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET TAXE FINALE DE CONSOMMATION D'ELECTRICITE**

Il est rappelé au Conseil Municipal la situation des 4 communes historiques de Torigny-les-Villes à savoir :

Torigni-sur-Vire	Guilberville	Giéville	Brectouville
Convention de gestion avec ERDF	Compétence déléguée au SDEC	Compétence déléguée au SDEM	Compétence déléguée au SDEM
Taux 2 % fixé par le Conseil Municipal	Taux 8.5 % fixé par le SDEC	Taux 8.5 % fixé par le SDEM	Taux 8.5 % fixé par le SDEM

Mme le Maire indique qu'une Commission élargie à tout le Conseil a été organisée le 6 septembre dernier pour étudier cette question.

Les élus municipaux présents s'étaient mis d'accord pour se retirer du SDEC et du SDEM, et devenir autorité de gestion autonome sur l'électricité pour l'ensemble de la Commune Nouvelle.

Il avait été acté qu'un taux unique de TCFE (Taxe Finale de Consommation d'Electricité) sur les 4 communes historiques devait être trouvé. Entre les 3 communes à 8.5 % et une à 2 %, les élus s'étaient accordés sur le taux de 6 %.

Ce qui induisait une baisse pour les habitants de 3 communes actuellement à 8.5 % et une hausse pour les habitants de Torigni-sur-Vire passant de 2 % à 6 %.

S'il convient que la commune historique de Guilberville a vocation à quitter le SDEC, M. Grandin, Maire délégué, annonce qu'il a changé d'avis sur les deux autres questions depuis la commission élargie.

Il défend le principe que la Commune Nouvelle passe directement au taux de 8.5 % sur l'ensemble du territoire.

M. Cailliez, Maire adjoint chargé des Finances précise à l'assemblée que l'application d'un taux de 6 % sur l'ensemble du territoire procure une recette annuelle aux environs de 100 000 €. En modifiant le taux de 2 % à 8.5 %, le coût moyen supplémentaire par foyer de Torigni-sur-Vire est de 60 €/an.

Mme Cousin ajoute qu'elle plaide pour une évolution progressive des taux de TCFE et non pour imposer le taux maximal (8.5 %) dès 2017. Elle rappelle que Guilberville avait demandé l'application d'un lissage le plus long possible (12 ans) sur les taux fiscaux afin d'atténuer les évolutions brutales de fiscalité pour ses habitants, ce qui avait été accepté par solidarité. Dans la même logique, le taux de TCFE pour les Torignais peut ne pas passer brutalement de 2 % à 8.5 % en une seule année, mais être lissé progressivement.

M. Lemarchant est favorable à une augmentation du taux à 8.5 % dès maintenant, expliquant que cette fiscalité supplémentaire permettra de mener des travaux d'effacement de réseaux électriques sur davantage de rues.

M. Cailliez signale que le débat sur le taux de TCFE n'a de sens que si la Commune Nouvelle reprend son autonomie en tant qu'autorité de gestion. Si les élus de Torigny-les-Villes décident d'adhérer au SDEM, c'est ce syndicat qui imposera le taux maximal de 8.5 % car le Conseil Municipal ne pourra plus choisir lui-même.

Un vote à bulletin secret a lieu concernant le taux de TCFE.

« Pour le taux de 8.5 % » recueille 32 votes. « Pour le taux de 6 % » recueille 14 votes.

Le taux de 8.5 % sur la TCFE est adopté.

Concernant le choix du mode de gestion du réseau de distribution d'électricité, M. Grandin dit qu'il est maintenant favorable à une adhésion au SDEM. M. Rose, Maire délégué de Giéville explique qu'une commune rurale au bâti étalé voit ses travaux bien soutenus par le SDEM. Mme Lesouef, Maire déléguée de Brectouville relève qu'il n'y a pas de dysfonctionnement avec le SDEM sur son territoire.

Mme Mélissa Marie souligne que le SDEM est bien adapté aux communes rurales étendues qui doivent mener des travaux sur des longs linéaires de voies routières.

Avant le vote, Mme Cousin rappelle que le choix du SDEM a un caractère irrévocable, alors que le choix de devenir autorité de gestion peut être revu chaque année en fonction du degré de satisfaction.

Le choix pour adhérer au SDEM (vote à bulletin secret) est majoritairement adopté (30 votes pour, 16 votes contre).

#### **IV – MODIFICATIONS SIMPLIFIEES : PLU TORIGNI-SUR-VIRE ET PLU GUILBERVILLE.**

Des adaptations mineures nécessaires à la réalisation de projets induisent deux modifications simplifiées du PLU de Torigni-sur-Vire (n°4) et du PLU de Guilberville (n°5). M. Cailliez, Maire adjoint chargé de l'urbanisme les présente, et propose les modalités mises à disposition du public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les dossiers seront mis à disposition du public en mairie du 10 octobre 2016 au 10 novembre 2016 avec des permanences organisées tous les mardis de 11h à 12h. Un registre permettra au public de consigner les observations.

#### **V – ETUDE DEFINITIVE – EFFACEMENT DU RESEAU DE LA FOUQUERIE**

Le SDEC vient de transmettre l'étude définitive pour l'effacement coordonné des réseaux aériens situés «Village de la Fouquerie». M. Grandin, Maire délégué de Guilberville informe l'assemblée que certains riverains ont refusé la pose de l'éclairage public sur leurs parcelles, ce qui induit une baisse du montant des travaux.

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 56 558.31 € pour ces travaux.

Ce fonds de concours sera autofinancé sur le budget 2016.

#### **VI - ENTRETIEN EVALUATION PROFESSIONNELLE : DEFINITION DES CRITERES**

Mme Lesouef, Maire délégué de Brectouville et en charge du personnel fait part au Conseil Municipal de l'obligation d'évaluer le personnel communal. Il convient de déterminer des critères, conformément au document présenté par le Centre de Gestion de la Manche.

Le Conseil valide les critères présentés.

Mme Lesouef rappelle les critères obligatoires :

I – Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs.

II – Les compétences professionnelles et techniques.

III – Les qualités relationnelles.

IV – La capacité d'encadrement, ou d'expertise, ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

#### **VII - MODIFICATION DES HORAIRES SCOLAIRES DES SITES DE GUILBERVILLE ET DE GIEVILLE**

M. Rose, Maire délégué de Giéville présente au Conseil Municipal les nouveaux horaires des sites des écoles de Guilberville et de Giéville. Le Conseil Municipal confirme l'application de ces horaires.

#### **VIII - CONVENTION AVEC LE CNAS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cette convention au nom de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes

#### **IX - PRODUITS IRRECOUVRABLES**

M. Cailliez rapporte les demandes du comptable des créances constatées comme irrécouvrables.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les sommes ci-dessous :

Legs Danican :	160.00 €
Legs Danican :	15.00 €
Budget général :	2.90 €

La séance est levée à 23h15.